

MISE À JOUR

MÉMO DE MISE À JOUR
MANUEL DE CONCEPTION DES STRUCTURES Janvier 2012

Date :	2013-01
--------	---------

Version :	Révision 2
-----------	------------

Veuillez trouver ci-joint les plus récentes modifications apportées au manuel, bien vouloir retirer les pages actuelles et les remplacer par les pages révisées tel que décrit ci-après:

SECTION	RETIRER Page	AJOUTER Page	REMARQUES
Chapitre 1 Généralités	Table des matières 1-5 et 1-6	Table des matières 1-5 et 1-6	Actualisation de la table des matières.
	1-11 à 1-30	1-11 à 1-31	Section 1.7.2.1 : Précision sur l'obligation de faire approuver les dégagements par la compagnie ferroviaire. Figure 1.7-1 : Modification de la hauteur libre minimale durant les travaux. Section 1.8.4 : Ajout des limitations relatives au transport des poutres en acier.
Chapitre 2 Durabilité	2-12	2-12	Section 2.2.6 : Modification du matériau constituant le drain.
Chapitre 6 Fondations	Table des matières 6-1 à 6-5	Table des matières 6-1 à 6-5	Actualisation de la table des matières.
	6-7 à 6-13	6-7 à 6-14	Section 6.1 : Ajout de la notion d'un tassement maximal de 25 mm à l'état limite d'utilisation. Section 6.2.1 : Modification de la référence à la section « Transitions » du Tome 2. Section 6.5.2.2 : Ajout d'une précision pour distinguer le pieu tubulaire du pieu caisson. Figure 6.5-2 : Modification du type de soudure entre la pointe et le pieu. Figure 6.5-3 : Ajout d'une préparation de surface à l'interface pieu-pointe. Modification du type d'électrode à utiliser. Figure 6.5-4 : Modification du type d'électrode à utiliser. Section 6.6 : Ajout d'informations pour le calcul des ancrages au roc.

SECTION	RETIRER Page	AJOUTER Page	REMARQUES
Chapitre 7 Ouvrages sous remblai	7-1 et 7-2	7-1 et 7-2	<p>Section 6.7.2.1 : Précision sur la valeur maximale de l'angle de frottement à utiliser.</p> <p>Tableau 6.7-1 : Modification des coefficients de tenue pour le poinçonnement, l'arrachement des inclusions et la tension des inclusions et des connecteurs.</p> <p>Modification de la note 1 et ajout de la note 6.</p> <p>Section 7.2.2 : Ajout de la note 1.</p> <p>Section 7.4.2 : Ajout pour préciser l'ouverture maximale des fissures.</p>
Chapitre 9 Ouvrages en bois	Table des matières 9-1 à 9-12 9-14 et 9-15 9-21 9-25	Table des matières 9-1 à 9-12 9-14 et 9-15 9-21 9-25	<p>Actualisation de la table des matières.</p> <p>Section 9.2 : Ajout de critères pour encadrer l'usage de ponts acier-bois.</p> <p>Section 9.2.3.1 - Géotechnique : Ajout de la notion d'un tassement maximal de 50 mm à l'état limite d'utilisation.</p> <p>Section 9.2.3.2 – Autres éléments : Modification de la référence au Tome des Normes pour les glissières de sécurité.</p> <p>Section 9.3.4.2 : Modification de la référence au Tome des normes pour les glissières de sécurité.</p>
Chapitre 11 Jointes et appareils d'appui	11-14 à 11-16 11-21	11-14 à 11-16 11-21	<p>Section 11.2.2 : Ajout, pour certaines conditions, d'une possibilité de lever le tablier afin de permettre l'usage d'élastomère fretté VS des élastomères confinés.</p> <p>Ajout de la mise en place d'un revêtement de protection à la plaque supérieure d'un appareil d'appui s'il y a lieu.</p> <p>Ajout de la validation des dimensions de l'appareil d'appui par un fabricant.</p> <p>Figure 11.2-2 : Ajout d'un cadre en acier.</p>
Chapitre 17 Ouvrages connexes	17-5 et 17-6	17-5 et 17-6	Section 17.2.3.2 : Précisions sur la localisation des conduits de services publics.
Chapitre 19 Procédures administratives	Table des matières	Table des matières	Actualisation de la table des matières.

SECTION	RETIRER Page	AJOUTER Page	REMARQUES
	19-7 à 19-10	19-7 à 19-10	Section 19.4.1 : Retrait de la notion de signature des plans « tel que construit » en attendant la position officielle du MTQ VS les lignes directrices de l'OIQ.
	19-13	19-13	Section 19.5 : Ajout de l'obligation de produire un document à l'intention du surveillant.
	19-18 à 19-22	19-18 à 19-22	Modification de « Dossier str. » par « Structure n° ».
	19-26 à 19-29	19-26 à 19-29	Section 19.7.1 : Reformulation du texte pour référer aux bons documents.
	19-33	19-33	Reformulation et précision de certains textes.
			Précision de certains textes.

Responsable du document : Michel Blouin

